

Le Snec-CFTC te souhaite un Joyeux Noël et de belles vacances !



Le Snec-CFTC gagne
1 siège au comité
consultatif ministériel !

Classe exceptionnelle enseignants hors classe

Candidatures :

✚ **au 1^{er} vivier** : être au 3^{ème} échelon avec 8 années au moins dans des fonctions spécifiques. Dossier à constituer pour le **21 JANVIER 2019**.

✚ **au 2^{ème} vivier** : être au 6^{ème} échelon

Pour le suivi de ton dossier :

christophe.ducrohet@snec-cftc.fr

Droit privé : NAO

Le collège *Salariés* et le Collège *Employeurs* ont poursuivi la **négociation annuelle obligatoire** les 13 et 14 décembre 2018 à la CPPNI du CNEAP/GOFPA.

À la suite du refus d'augmenter la valeur du point de 2.3%, les membres de la commission ont envisagé la négociation sur d'autres bases.

Autre sujet abordé : **Un accord a été signé à l'unanimité afin de favoriser les personnels en situation de handicap dans les établissements agricoles privés.**

Résultats des élections CCM

Taux de participation : 81% (85% en 2014)

Le CCM		Syndicats	La CCM	
2014	2018		2014	2018
Sièges	Sièges		Sièges	Sièges
8	6	FEP-CFDT	6	6
1	2	Snec-CFTC	1	1
1	1	SPELC	1	1
0	1	SNEIP-CGT	0	0
0	X	CGC	0	X
10	10	Total	8	8

Tes élus :

- **au CCM** : Annie Toudic et Estelle Claverie-Tico
- **à la CCM** : Christophe Ducrohet

Un grand merci pour ta confiance et ton soutien !

Commission Professionnelle Consultative (CPC)

Le gouvernement impose et réduit au 3/4 les membres des CPC.

Les représentants des enseignants, des chambres d'agricultures, des parents d'élèves, des étudiants, des associations, ... ne seront plus présents pour participer à la réflexion, à la création et à la rénovation des diplômes.

Le Snec-CFTC s'y oppose car la CPC du Ministère de l'agriculture fonctionne de façon constructive avec tous les acteurs de l'enseignement agricole.

Nous voulons préserver la pluralité et la complémentarité des expertises dans les débats.

